



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

le pass Culture

en 2020



**pass
Culture**

le pass Culture

en quelques mots



Le pass Culture est une **application gratuite** pour les jeunes de 18 ans sur laquelle ils disposent de **500€** pendant **24 mois** qui les encourage à découvrir et diversifier leurs pratiques culturelles.

Le pass Culture s'applique à proposer à ses utilisateurs, sur une même plateforme, un maximum d'offres numériques à réserver directement sur l'application ainsi que des propositions d'offres physiques et d'activités culturelles dont ils peuvent profiter autour de chez eux, grâce à la fonctionnalité de **géolocalisation**.

le pass Culture... une large offre culturelle

places et abonnements



de spectacle vivant, de cinéma, de concert, de médiathèque, de festivals...

cours et ateliers



de danse, de théâtre, de musique, de chant, de dessin...

biens matériels



livres, BD, DVD, disques, vinyles, oeuvres d'art, instruments de musique...
limités à 200 euros

biens numériques



jeux vidéo et musique en ligne, SVOD et ebooks, abonnements à la presse en ligne
limités à 200 euros

rencontres



avec les artistes, conférences, dédicaces, répétitions de spectacles, découvertes des métiers...

visites



de musées, de lieux historiques, de centres d'art...

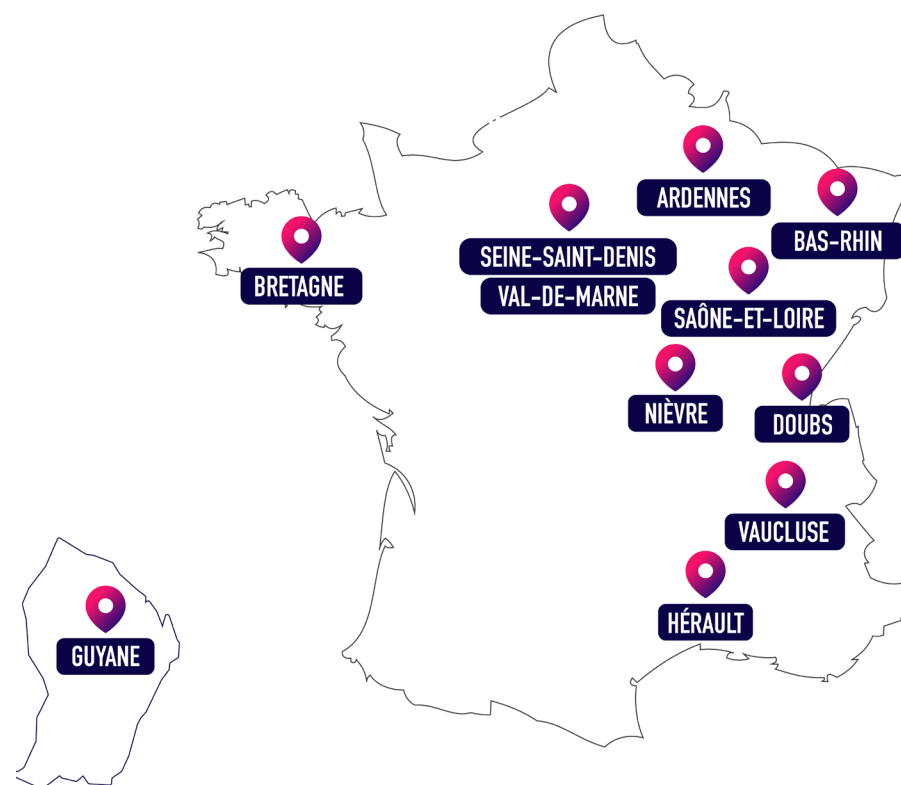
le pass Culture

en chiffres (septembre 2020)

- Une expérimentation actuellement dans 14 départements
- **90 000** comptes activés
- **450 000** réservations effectuées
- **4 000** lieux proposant des offres
- La réservation d'**offres physiques et d'activités culturelles** représentent **74%** des réservations totales effectuées sur l'application.
- Les **offres numériques** représentent **26%** des réservations totales.

une expérimentation

dans 14 départements



Le pass Culture est pensé comme ouvert et partagé : ainsi, une phase d'expérimentation a été lancée afin d'évaluer au mieux les aspirations, les pratiques, les usages et les besoins des jeunes de 18 ans et de tous les acteurs culturels.

1^{er} février 2019 : lancement de l'expérimentation auprès de 12 000 jeunes de 18 ans dans 5 départements pilotes (Bas-Rhin, Finistère, Guyane, Hérault, Seine-Saint-Denis)

6 juin 2019 : élargissement de l'expérimentation à 14 départements: l'ensemble des jeunes des départements d'origine, ainsi que l'ensemble de la région Bretagne (les Côtes d'Armor, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan), les Ardennes, le Doubs, la Nièvre, la Saône-et-Loire, le Val-de-Marne et le Vaucluse.

le pass Culture pour les jeunes

Vous êtes dans l'année de vos 18 ans et vous résidez en France depuis au moins un an ? Vous pouvez vous inscrire et réserver sur l'application. Votre crédit de 500€ est valable 24 mois.



Inscrivez-vous sur
app.passculture.beta.gouv.fr

le pass Culture Pro pour valoriser l'offre des acteurs culturels auprès d'un public jeune

Si vous êtes un acteur culturel présent en France (une structure publique, privée ou associative), proposant des activités culturelles gratuites ou payantes et que vous souhaitez promouvoir votre programmation, inscrivez-vous et gérez vos offres via un espace dédié.



Inscrivez-vous sur
pro.passculture.beta.gouv.fr



support et contacts

Pour toute question, écrivez nous à support@passculture.app

ou rendez-vous sur le site pass.culture.fr

Pour toutes les demandes presse, écrivez-nous à service.presse@passculture.app

Suivez-nous [@passcultureofficiel](https://twitter.com/passcultureofficiel)



[@pass_Culture](https://twitter.com/pass_Culture)



Le dispositif est géré par la SAS pass Culture, filiale de l'État et de la Caisse des Dépôts et Consignations (banque des territoires)